REÇU EN PREFECTURE
le 19/03/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-288400039-20210318-D21_04-DE

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE
80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 32 44 89 30

N° 21/04

OBJET :
Lancement d'une procédure
de marché relative au contrat groupe
d'assurance statutaire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit mars à dix heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de conférence du SDIS 84, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

Etaient présents : Monsieur Jean-François LOVISOLO, Monsieur Alain OUDARD, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Hervé FLAUGERE, Madame Carine BLANC, Monsieur Didier PERELLO, Monsieur Gilles RIPERT, Monsieur André AIELLO, Monsieur François LUCAS (suppléant de Madame Katy RICARD), Monsieur Marc MOSSÉ, Madame Sylviane FERRARO, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Monsieur Frédéric ROUET, Madame Sophie MARQUEZ.

Etaient absents et excusés : Madame Sonia HAQUET et sa suppléante Madame Nicole GIRARD, Madame Martine DURIEU et sa suppléante Madame Laurence RIEU, Monsieur Anthony ZILIO et son suppléant Monsieur Julien MERLE.

Etaient représentés : Madame Corinne TESTUD-ROBERT a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour la représenter et voter en son nom, Madame Laurence CHABAUD-GEVA a donné procuration à Monsieur Jean-François LOVISOLO pour la représenter et voter en son nom, Madame Valérie MICHELIER a donné procuration à Monsieur Frédéric ROUET pour la représenter et voter en son nom.

Vu l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Monsieur le Président expose que les collectivités et établissements publics peuvent déléguer au Centre de Gestion la passation d'un contrat d'assurance groupe couvrant les obligations statutaires de leurs agents.

Monsieur le Président précise que le contrat actuel souscrit par le Centre de gestion auprès de Sofaxis arrive à terme le 31 décembre 2021. Par conséquent, il est proposé de le remettre en concurrence selon les règles de la commande publique (procédure concurrentielle avec négociations pour défendre au mieux les intérêts des collectivités adhérentes).

REÇU EN PREFECTURE
le 19/03/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-288400039-20210318-D21_04-DE

Dans cet objectif, le CDG 84 propose aux collectivités et établissements publics du département de lui déléguer, par délibération, le soin de la passation d'un contrat d'assurance groupe couvrant leurs obligations statutaires. L'un des intérêts de cette démarche est de bénéficier du poids dans la négociation que permet un tel groupement et, lors de son exécution, d'une mutualisation des résultats évitant des résiliations ou majorations importantes imposées par l'assureur. A l'issue de la procédure de marché public, les collectivités conservent la possibilité d'adhérer ou non au contrat groupe ainsi mis en place si les conditions obtenues ne leur donnaient pas satisfaction.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir approuver le lancement d'une nouvelle procédure pour le marché assurance statutaire.

Les membres du Conseil d'Administration,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

APPROUVENT à l'unanimité le lancement d'une nouvelle procédure pour le marché assurance statutaire.

Pour extrait conforme,

Le Président

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE

Maurice CHABERT

Le Président du
Centre de Gestion de la fonction
Publique territoriale de Vaucluse
Certifie le caractère exécutoire
de la présente décision
AVIGNON, le 25/03/2021

CENTRE DE GESTION 84